



**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
OURTHE-VESDRE-AMBLEVE**

Asbl GREOVA

COMMUNE DE NEUPRE

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

PV de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)
Le 2 décembre 2021 à 20h00

Membres de la CLDR : présents (P), absents (A) ou excusés (E)

Président			
P	Mathieu BIHET		
Mandataires communaux			
Effectifs		Suppléants	
P	Alain Gérard KRUPA	A	Françoise de LAMINNE de BEX
P	Sonia KOZLOWSKI	P	Heidi THOMS
Citoyens membres			
Effectifs		Suppléants	
A	Jean-Philippe BLOOM	P	Frédéric DEGRAVE
P	Edouard DAVID	A	Maryline FRANCKEN
P	Françoise DUMONT	E	Christine HUSKIN
P	Eric GAVRAY	E	Olivier ANSIA
P	Florence GOFFINET	E	Alma DETING
P	Julie LABELLE	P	Aurore BERHIN
P	Thierry LANNOY	A	Paul BISCHOPS
E	Marie-Ange LECLERE	E	Bernadette JANSSEN
P	Christian VRANKEN	E	Claude LANNOIS

Bourgmestre	
P	Virginie DEFRANG-FIRKET
Employées administratives ADL	
P	Laurence LECLERCQ
P	Monique LIMBURG
Agents de développement du GREOVA	
P	Julie NOËL
P	Maud LACASSE

Ordre du jour	
1.	Introduction par Mathieu Bihet, <i>Président de la CLDR et Echevin</i>
2.	Approbation du PV de la réunion du 27 avril 2021
3.	Validation des défis et objectifs de développement actualisés
4.	Lecture et validation des fiches-projets
5.	Priorisation des fiches-projets en LOTS (1, 2 et 3)
6.	Divers
7.	Conclusion
8.	Annexes

1. Introduction

M. BIHET, *Président de la CLDR et Echevin*, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres. M. BIHET remercie également les personnes présentes à cette réunion, ô combien importante. En effet, les fiches-projets vont être, enfin, validées et priorisées. Ces fiches-projets sont le fruit des nombreux groupes de travail qui ont été menés depuis octobre 2019. Ces groupes qui ont été plusieurs fois remaniés pour définir petit à petit des projets concrets, présentés aux membres de la CLDR lors de cette réunion. La prochaine étape du processus est la poursuite de l'écriture des fiches-projets par les Agents du GREOVA en fonction des LOTS dans lesquels les fiches se trouveront. Ces fiches-projets seront ensuite priorisées au sein de chaque LOT. Ce classement sera également effectué par les membres de la CLDR, *Commission Locale de Développement Rural*. En 2022, l'objectif sera de mettre à l'étude les projets des fiches classées en LOT 1.

Pour rappel :

- **Lot 1** : Fiches-projets les plus importantes, espérées réalisables endéans les 3èmes années du PCDR validé. Gros projets prioritaires nécessitant obligatoirement de comporter des pré-plans et pré-estimatifs budgétaires. Des subsides du DR, Développement Rural, seront octroyés après validation du PCDR par la Région wallonne ;
- **Lot 2** : Projets à réaliser idéalement endéans les 6èmes années des 10 ans du PCDR validé par la Région wallonne ;
- **Lot 3** : Lot « ? », d'autres fiches-projets susceptibles un jour d'être encouragées par le DR en fonction des opportunités communales. Projets qui peuvent être activés après la 6ème année du PCDR validé.

M. BIHET précise qu'une fois ces fiches-projets priorisées et écrites, le PCDR sera finalisé et pourra être présenté au PAT, *Pôle d'Aménagement du Territoire* pour être validé. Après validation du PCDR, pour une durée de 10 ans, les fiches-projets pourront être lancées.

2. Approbation du PV de la réunion du 27 avril 2021

La réunion se tenant en visio-conférence, le PV avait été préalablement envoyé aux membres. Aucune remarque n'est faite, le PV de la réunion du 27 avril 2021 est donc approuvé à l'unanimité.

3. Validation des défis et objectifs de développement actualisés

Mme NOËL propose aux membres de prendre devant eux l'annexe 2 qu'ils ont reçus lors de la convocation à cette réunion et/ou de suivre la diapositive affichée à l'écran reprenant également le *tableau des défis et objectifs de développement*, que voici :

IDENTITE <i>Garantir le caractère semi-rural de la commune marqué par sa qualité environnementale et son patrimoine tout en lui conférant une nouvelle génération</i>	CONNECTIVITE <i>Garantir de meilleures connexions en termes de mobilité, d'activité et de communication</i>	ATTRACTIVITE <i>Epauler durablement le développement des attraits commerciaux, touristiques et culturels sans compromettre leur bon équilibre requis dans un cadre semi-rural</i>
POPULATION : Pérenniser les jeunes dans la commune par des aides tous azimuts, tout en dynamisant Neupré par des aménagements de convivialité	MOBILITE DOUCE : Créer et entretenir les sentiers communaux destinés à la mobilité douce afin de développer le réseau de pistes cyclables inter-villages, à proximité des écoles et des zones de services	COMMUNICATION : Promouvoir l'offre culturelle tout en poursuivant les activités proposées par la Commune et les associations et en développant de nouveaux partenariats
BÂTI et INFRASTRUCTURES : Défendre le cadre semi-rural de Neupré : son patrimoine tous azimuts, son bâti et sa qualité environnementale, en étant néanmoins ouverts à des alternatives répondant au phénomène inévitable de l'urbanisation	MOBILITE : Développer les initiatives en faveur des usagers faibles ainsi que l'offre en transport public ou alternatif afin de diminuer l'usage de la voiture tout en créant de nouveaux parkings de délestage à proximité des services	TOURISME : Développer un tourisme doux et diffus dans la commune afin de garantir une affluence touristique raisonnée
COHESION : Améliorer la qualité de vie des Neupréens, jeunes, âgés et/ou précarisés en faveur de la cohésion sociale face à une population vieillissante	COMMUNICATION : Parfaire le travail de l'Administration communale en garantissant à chaque citoyen, générations tous azimuts, un accès aisé à une information large et à jour	COMMERCES : Valoriser les petits commerçants et les producteurs en circuit-court pour leur conférer une place prépondérante face aux grandes enseignes existantes tout en garantissant une bonne accessibilité

Les intitulés des défis et objectifs ont été revus pour que ceux-ci donnent une meilleure vision du développement souhaité par la Commune. Ces défis et objectifs proviennent de la mise en parallèle des données récoltées lors l'analyse socio-économique (partie 1. du PCDR, rédigée en 2018) et de la confrontation citoyenne (partie 2. du PCDR, menée en janvier-février 2019). Aucune remarque n'a été émise par les membres présents. Le tableau des défis et objectifs de développement actualisé est donc approuvé à l'unanimité.

4. Lecture et validation des fiches-projets

Mme NOËL et Mme LACASSE vont procéder à la lecture des 3 premiers points des fiches-projets (description, justification et lien à la stratégie du PCDR). Le [lien à la stratégie du PCDR](#) est relatif au [tableau des défis et objectifs de développement](#), ci-dessus.

Avant de débiter la lecture, Mme NOËL rappelle aux membres que les énoncés ont été remaniés, stratégiquement, pour être présentés de la meilleure manière qui soit au DR, *Développement Rural*, en charge de la validation des PCDR, *Programmes Communaux de Développement Rural*. En effet, les énoncés n'ont en aucun cas été supprimés. Mme NOËL souhaitait simplement faire cette précision par soucis de transparence auprès de la Commission.

Les fiches ont été présentées oralement lors de la réunion. Des interactions entre plusieurs fiches peuvent avoir lieu. Pour rappel, le partage du contenu reste encore confidentiel, en effet, l'écriture est toujours en cours.

Voici les intitulés des quatorze fiches-projets, résumées et accompagnées d'illustrations (si existantes), qui feront l'objet de la priorisation en LOT 1, 2 ou 3 :

1. ENTITE, Acquérir un terrain à bâtir ou un bâtiment à réhabiliter pour y accueillir un atelier rural

Le projet consiste à créer un atelier rural sur un territoire communal, dans un bâtiment à construire ou sur une surface à réhabiliter en vue de faciliter la création d'entreprises et/ou l'expansion/la diversification des entreprises existantes. Cet atelier rural sera loué à des prix démocratiques, pour une durée limitée, par la Commune aux acteurs locaux.

Lien à la stratégie du PCDR :

- **DEFI 1 (IDENTITE) : Objectifs 1 et 3**
- **DEFI 3 (ATTRACTIVITE) : Objectif 3**

2. ENTITE, Acquérir un terrain pour y construire une halle événementielle polyvalente pouvant accueillir diverses activités socio-culturelles, économiques ou touristiques valorisant la commune

Un grand espace ouvert serait imaginé où il sera loisible de se rassembler lors de diverses activités, qu'elles soient culturelles, sportives, artistiques ou économiques. Actuellement, Neupré ne possède pas un tel endroit et, ce dernier, serait idéal afin d'augmenter la convivialité et la diversité des événements attractifs organisés au sein de la commune. Idéalement, cette structure devrait se trouver sur une grande zone publique, à proximité d'un parc ou d'une zone verte (par exemple, le terrain d'Elia, rue du Château à Rotheux).

Lien à la stratégie du PCDR :

- **DEFI 1 (IDENTITE) : Objectifs 2 et 3**
- **DEFI 3 (ATTRACTIVITE) : Objectifs 1, 2 et 3**

DISCUSSION :

Des interactions pourraient être possibles entre les 3^{èmes} fiches. L'aspect parking est évoqué par M. LANNOY, il faudra un parking à la mesure de la capacité du bâtiment. Mme LACASSE précise que le Développement Rural ne subsidie pas le parking mais cet aspect est, en effet, à prendre en compte.

3. ENTITE, Construire ou acquérir un bâtiment dans le but d'y créer un commerce partagé afin de développer le commerce local et de valoriser le circuit-court

Le projet consiste à créer un commerce partagé idéalement situé. Il s'agirait d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment dédié(e) exclusivement aux producteurs locaux de la commune, mais également des communes avoisinantes. In fine le but serait de créer une coopérative regroupant l'ensemble des producteurs désireux de faire partie du projet et intéressés par une vente directe de leurs produits aux consommateurs. En dehors de ses heures, des distributeurs réfrigérés seraient mis à disposition pour permettre au reste de la population de se fournir à tout moment.

Lien à la stratégie du PCDR :

- **DEFI 3 (ATTRACTIVITE) : Objectif 3**

DISCUSSION :

M. BIHET explique qu'il y a eu un Conseil Consultatif de l'Agriculture récemment. Au cours duquel, il a été présenté, aux agriculteurs, les projets PCDR qui pouvaient avoir un impact pour les agriculteurs. Certains agriculteurs font déjà de la vente directe ou se sont lancés récemment, avec l'aide, notamment, de la prime communale allant jusqu'à 5.000€. Cette prime soutien l'installation des commerces de proximité dans les centres des villages et les initiatives de vente directe sur les sites de production. Les agriculteurs sont plus centrés sur le développement de leur point de vente et craignent manquer de temps et de moyens pour un projet collectif en plus. La réflexion est toujours en cours. Les distributeurs ont, toutefois, été très bien accueillis, moins chronophages.

Le projet de commerce partagé mettait principalement en exergue la difficulté à trouver un employé qui pourrait gérer ce point de vente. Il faudrait qu'une coopérative se mette en place et puisse bénéficier d'aides pour employer quelqu'un.

4. ENTITE/ TRANSCOMMUNALITE, Pallier le manque de liaisons douces et les chaînons manquants identifiés afin d'améliorer le réseau cyclable et de renforcer le maillage entre les villages et vers les communes voisines (cf. liste des chaînons, en annexe)

Le but du projet est de multiplier les circuits cyclo-piétons sur l'ensemble de la commune pour faciliter au quotidien la mobilité douce entre Neupré et ses communes voisines. Les attentes communales et citoyennes en faveur de nouvelles ou actuelles liaisons cyclopédestres sont nombreuses. Certaines sont déjà prévues dans le cadre de divers plans d'investissements et de subsides attendus ou espérés tels que PIC, WACY (voir carte, ci-dessous), LEM, etc. tandis que d'autres chaînons pourront venir parfaire ou compléter ce maillage afin d'aboutir à un réseau complet et cohérent.

Des solutions de stationnement seront également prévues. De plus, des aires de repos et des racks pourraient enfin être aménagés aux entrées ou sorties des villages afin de faire de ces derniers des lieux de rencontres ; et des grands panneaux d'information relatifs au patrimoine paysager ou bâti pourraient être placés ici et là afin d'être lus aisément par les usagers en mouvement. La région wallonne projette également des aménagements dans lesquels le réseau neuprén s'inscrira.

Lien à la stratégie du PCDR :

- **DEFI 1 (IDENTITE) : Objectifs 1, 2 et 3**
- **DEFI 2 (CONNECTIVITE) : Objectifs 1 et 2**
- **DEFI 3 (ATTRACTIVITE) : Objectif 2**

DISCUSSION :

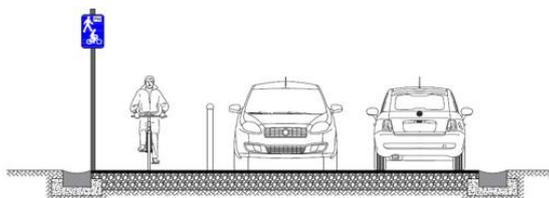
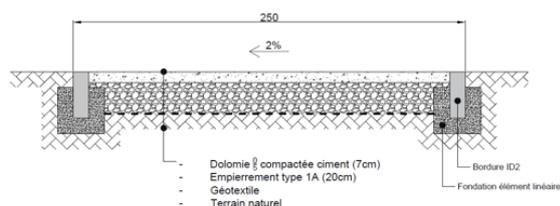
Mme DEFRANG-FIRKET confirme aux membres la présence d'une carte sur le site internet de la Commune en couleurs de ce qui existe, souhaité, etc. :

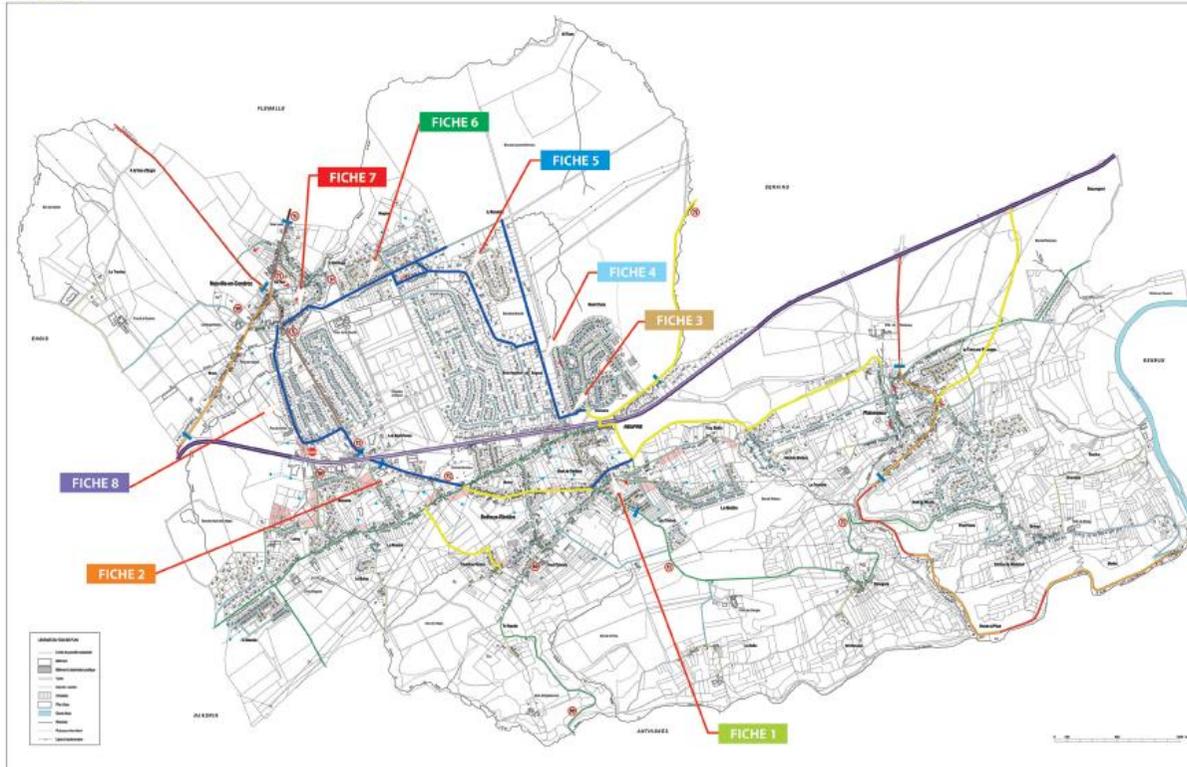
www.neupre.be/neupre/publication/wacy-presentation-des-projets-en-ordre-de-priorit-1

www.neupre.be/neupre/publication/wacy-presentation-des-projets-en-ordre-de-priorit

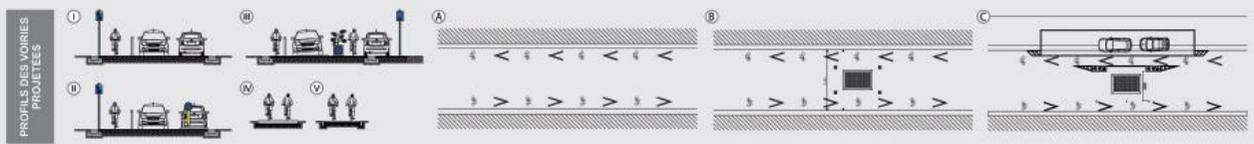
Mme LIMBURG explique, concernant WACY, que les chaînons sont indiqués afin de montrer au Développement Rural ce qui est déjà prévu et quels sont les chaînons manquants. Si, par ailleurs, certaines liaisons de WACY ne sont, pour une raison quel qu'elle soit, pas réalisées via l'appel à projets, ces liaisons pourront être réalisées via le PCDR.

De plus, M. BIHET explique que l'appel à projets WACY se veut être un plan « mono communal », c'était une obligation pour tout subventionnement. Dans la cadre de cette fiche du PCDR, toutefois, il y a une dimension de connexion avec les autres Communes. L'idée étant de compléter WACY et montrer qu'il y a un accord entre les deux.





- FICHE 1 : Rue limite** Profils A
 - Schermage et tranquillage avec chevrons + traversées sécurisées
 - Lien à faire vers All Pigeotte et piste Marcel Marion et traversée de Rotheux
- FICHE 2 : Rue du Château d'eau depuis le château d'eau jusqu'au rond-point** Profils I, II
 - Raccage pose et renforcement localisé du fond de coffre (sécurité extra 2021) de voirie
 - Piste bidirectionnelle côté impair - côté gauche en descendant (opposé à la corniche) dans le prolongement de l'aménagement de la rue Saint Laurent (dossier Pic 19-21)
 - Éclairage des crochets (infestation)
 - Stationnement en alternance et évitement de part et d'autre de la voirie
- FICHE 3 : Chemin à travers le Bois en haut de la chaussée vers le rond-point du Champ-madame rue de la Digue** Profils III, IV
 - Rehabilitation du chemin existant BT88 (parcelle communale via Avenue de la Chaussée) pour éviter déviation la route du Condre
 - Création en site propre d'une piste cyclable reliant le cheminement venant de Senary via l'aménagement du carrefour du Chêne Madrier avec passage sous la route du Condre (pas d'attente nécessaire dans ce bois hormis un feu)
- FICHE 4 : Piste Chevêche** Profils III, A, C
 - Avec piste marginale sur toute la longueur (partie haute)
 - Mise en place de dispositifs ralentisseurs
- FICHE 5 : Dérive des tasans Bois impérial de Rognac, enclos aux Épinés** Profils III, A, C
 - Création d'une BCS
 - Schermage d'un tronçon Bois impérial de Rognac
 - Mise en place de dispositifs ralentisseurs
- FICHE 6 : Rue de l'Ermitage et liaison allée du Château** Profils III, A, C
 - Reflexion du revêtement en place
 - Marquage d'une BCS
 - Mise en place de dispositifs ralentisseurs
- FICHE 7 : Sens unique limité (SUL) rue du Village et contournement vers l'Allée du Château** Profils A
 - On pourra entre rue du Village (en venant de la route d'Esneux) Plus de voirie possible vers la carrefour très dangereux
 - Libération de l'espace public pour les modes doux et organisation du parking
- FICHE 8 : Marquage début venant des 7 Faves route d'Esneux - rue des Ramiers - rue Joseph Walters - rue des 4 Bonniers** Profils A
 - Création d'une BCS
- FICHE 9 : stationnement vélo pour et Rock**
 - Un rack par côté (à côté des agents, derrière Boiteux libre et Coopers, Plainesaux)
 - Aux 7 faves
 - Aux 57, Chapelle de Marche
 - Maison des parents de Plainesaux
 - Aux 50 rue pub.
 - Au 89/91/97, 7 faves
 - Au 90/92, Chêne Madrier



5. **ENTITE/ TRANSCOMMUNALITE, Améliorer l'expérience et les infrastructures au sein du réseau de modes doux inter-villages et supra-communal**

Ce projet se veut complémentaire à celui de la fiche 4 abordant la mobilité dite utilitaire. Cette fiche-ci, quant à elle, cible plus particulièrement la mobilité dite récréative et plus particulièrement l'expérience vécue par les usagers doux via :

- Des infrastructures conviviales et pratiques à proximité des liaisons douces ;
- Un nouveau balisage ;
- Des infrastructures pour PMR, poussettes, jeunes enfants, etc.
- Des panneaux d'informations ludiques et interactifs ;
- De nouvelles cartes avec un contenu amélioré (papier et numérique) ;
- Le développement de balades thématiques.

Lien à la stratégie du PCDR :

- **DEFI 2 (CONNECTIVITE) : Objectifs 1 et 2**
- **DEFI 3 (ATTRACTIVITE) : Objectif 2**

DISCUSSION :

M. LANNOY propose d'ajouter aux aménagements souhaités, des emplacements définis pour Food truck ou autres distributeurs sur les parcours de balades, les aires de parking, etc. afin d'augmenter l'expérience des promeneurs et d'inciter certains gourmands à la marche.

6. **STRIVAY/ TRANSCOMMUNALITE, Créer une liaison douce en site propre vers le RAVeL de l'Ourthe par une passerelle au-dessus de l'Ourthe à hauteur de Rosière**

Le projet consiste à relier le village de Plainevaux au RAVeL de l'Ourthe (commune d'Esneux). Il s'agirait de créer une passerelle au-dessus de l'Ourthe comme la carte le montre ci-dessous. Ce pont se situerait idéalement dans la rue Rosière, rue actuellement sans issue. Cette liaison permettrait de relier l'ensemble du réseau doux neuprén au RAVeL de l'Ourthe qui est actuellement accessible uniquement à Esneux. La réflexion menée autour de cette passerelle est le fruit d'une collaboration étroite et positive entre les Communes de Neupré et Esneux, soucieux de collaborer pour offrir les meilleures infrastructures, communes, à leurs citoyens.

Lien à la stratégie du PCDR :

- **DEFI 1 (IDENTITE) : Objectifs 1, 2 et 3**
- **DEFI 2 (CONNECTIVITE) : Objectifs 1 et 2**
- **DEFI 3 (ATTRACTIVITE) : Objectif 2**

DISCUSSION :

Mme LIMBURG explique à la CLDR que le fait que ce site soit classé compliqué mais ne rend pas impossible ce projet. Les contraintes sont plutôt physiques au niveau des voies hydrauliques. Les premiers contacts sont pris mais il faut voir dans quel cadre cela pourrait s'inscrire.

M. BIHET ajoute, en toute transparence, qu'une réunion a eu lieu avec les Voies hydrauliques, la Commission royale, l'AWAP, le DNF, la Commune d'Esneux et la Commune de Neupré, le 30 novembre 2021, sur le site. Cette réunion avait pour but d'énumérer l'ensemble des contraintes imposées par chaque parti et s'est avérée plutôt positive.

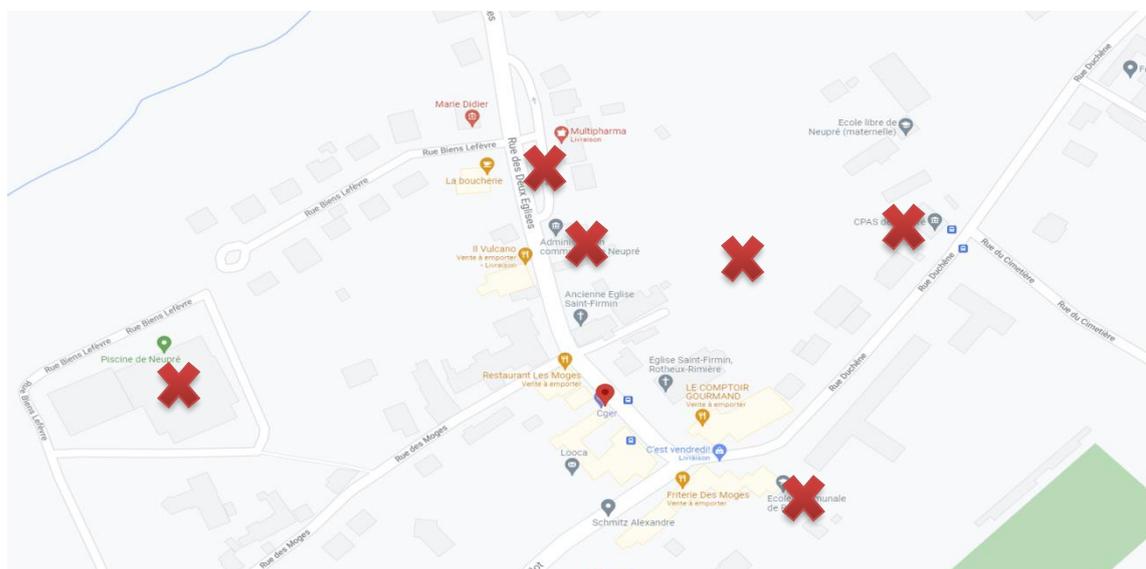


7. ROTHEUX, Réaménager le centre du village en un espace de convivialité en veillant aux paramètres de mobilité

Le projet a pour objectif d'offrir aux citoyens un nouveau centre de village, plus dynamique et plus convivial qu'auparavant tout en veillant aux paramètres de mobilité. L'objectif est de pouvoir les relier par des trottoirs sécurisés, des petites liaisons en sites propres et de dynamiser l'ensemble par des espaces réservés aux piétons. En outre, un parking sera réalisé afin de permettre à tous de stationner en dehors de la zone centrale, tout en étant proche cependant des services. Enfin, le centre sera davantage verdurisé.

Lien à la stratégie du PCDR :

- **DEFI 1 (IDENTITE) : Objectifs 1, 2 et 3**
- **DEFI 2 (CONNECTIVITE) : Objectifs 1, 2 et 3**



Les croix rouges indiquent les principales zones du centre du village

8. ENTITE, **Acquérir un/des terrain(s) pour y créer un/des espace(s) de convivialité avec des aménagements en faveur du lien social**

Le projet consiste à offrir aux Neupréens la possibilité de pouvoir profiter d'un espace de convivialité fédérateur. Concrètement, le lien social intergénérationnel ainsi que l'attractivité des lieux seront insufflés à cet espace grâce, notamment, aux aménagements suivants :

- Installation de parcours *vitae*, d'aires de jeux, de potagers collectifs, de terrains de pétanque et d'autres infrastructures susceptibles de rassembler toutes les générations ;
- Aménagements potentiels associés à des lieux déjà ciblés ;
- Installation de bancs et tables en suffisance dans tous les quartiers pour y créer davantage de zones de rencontre.

La maintenance et de la gestion de toutes ces infrastructures souhaitées sont à prendre en compte pour leur pérennisation.

Lien à la stratégie du PCDR :

- **DEFI 1 (IDENTITE) : Objectifs 1 et 3**

9. ENTITE, **Sensibiliser au maillage écologique et développer la biodiversité via la création de mares et autres espaces naturels associés à des espaces paisibles et pédagogiques**

Combinée à un petit espace convivial, une mare, par exemple, pourrait ici et là diversifier le potentiel didactique d'un site et répondre au besoin de préservation de la nature et de développement de la biodiversité. Il serait aussi opportun que cet espace principalement dédié à la nature soit doté de panneaux d'informations sur la nature des espèces présentes, des essences des plantes, etc. afin de sensibiliser, entre autres les écoles. Le but est de faire prendre conscience, à l'aide de mares ou autres éléments pouvant se rattacher à la nature, de la richesse de la biodiversité et de l'importance de la préserver tout en profitant d'un cadre paisible et convivial.

Lien à la stratégie du PCDR :

- **DEFI 1 (IDENTITE) : Objectifs 1, 2 et 3**

DISCUSSION :

M. KRUPA, Echevin en charge de l'enseignement, explique que des Plans de Pilotage sont mis en œuvre notamment à Neuville où le souhait est de créer des mares dans les écoles. Il propose donc de placer de des mares dans les écoles via ce projet. Cette initiative rejoindrait l'aspect intergénérationnel où les enfants pourraient être pilotes eux-mêmes.

M. DAVID relève le fait que les espaces conviviaux sont trop liés aux mares. En effet, la présence de l'homme n'est pas indispensable. Il faut donc préciser davantage que cette fiche est orientée vers la préservation de la nature. M. DEGRAVE rebondit sur ce qui a été dit et rappelle que la ruralité est synonyme d'absence de bancs et panneaux. Il ne faut pas surcharger les espaces naturels. Il précise également que l'aménagement de mares est un bon point pour développer la biodiversité mais pas que. Divers aménagements autres que les mares pourraient être énumérés dans cette fiche.

10. PLAINEVAUX, Créer un parc *naturel communal* rue Sablière menant au site de la Roche aux Faucons

Le parc à l'entrée du côté neuprén, vers la Roche aux Faucons, lisière d'une superficie d'environ 4.000m², sera mis au profit du développement de la biodiversité et des espèces qui se raréfient dans la région. Cet espace sera développé de façon vraiment naturelle. Diverses infrastructures y verront le jour telles qu'un espace de pique-nique, la plantation d'arbres et d'essences qui permettront de créer un arboretum, une mare pédagogique, des départs de balades mieux définis, des panneaux pédagogiques, des zones de refuge pour les petits reptiles sous forme d'abats de troncs séchés, etc.

Lien à la stratégie du PCDR :

- **DEFI 1 (IDENTITE) : Objectifs 1 et 2**
- **DEFI 3 (ATTRACTIVITE) : Objectif 2**

DISCUSSION :

M. DEGRAVE ainsi que d'autres membres trouvent que la terminologie de « parc naturel » est mal choisie, il préférerait celles de « zone verte », « parc communal » plus adaptées et humbles selon lui.

11. ENTITE, Construire un pirsch ou d'autres plateformes en bois, de préférence de petites tailles, offrant des points de vue remarquables sans dénaturer le(s) paysage(s)

Les pirsch et autres potentielles plateformes rappelleront l'importance des points hauts (anciens points de guet durant les guerres) et donneront également aux visiteurs qui en feront l'ascension un point de vue incomparable. Ces éléments devront parfaitement se fondre dans le paysage afin de conserver le caractère rural de la région. Pour ce faire, il s'agirait d'y aménager une tour ou autre plateforme, de petite taille, en bois de préférence. Différents lieux pourraient être proposés tels que, par exemple : derrière l'école de Rotheux, à Strivay, à Bonsgnée, etc.

Lien à la stratégie du PCDR :

- **DEFI 1 (IDENTITE) : Objectif 2**
- **DEFI 3 (ATTRACTIVITE) : Objectif 2**

DISCUSSION :

M. DAVID met en garde quant au déboisement de zones forestières pour l'installation de pirsch ou autres plateformes. M. KRUPA propose de mettre les points de vue naturels sur un panneau ou sur une cartographie de balades pour orienter les visiteurs et autres touristes.

12. RIMIERE, Réhabiliter et sécuriser un espace de jeux existant au vu de sa fréquentation importante par les jeunes de la commune

Le projet consiste à doter d'aménagements sécuritaires un espace existant situé à l'embranchement entre la rue de la Gotte et la rue de l'Oseraie. En effet, cet espace vert, actuellement équipé de deux paniers de basketball, est fort fréquenté par les jeunes de la commune. Tout sera mis en place pour sécuriser les abords, préserver la popularité de ce site apprécié et limiter les désagréments subis par les riverains.

Lien à la stratégie du PCDR :

- **DEFI 1 (IDENTITE) : Objectifs 1, 2 et 3**

13. NEUVILLE, Réhabiliter les locaux communaux du « 57 » en une Maison de la citoyenneté offrant aux lieux une nouvelle dimension intergénérationnelle, interculturelle et interscolaire

Une salle existante, située au 57 chaussée de Marche, se libérera et pourrait être réaffectée en Maison de la citoyenneté, espace de convivialité et fédérateur. Le bâtiment du 57 présente l'avantage d'être au cœur du village de Neuville, ce qui en facilite l'accès. Ce choix permettrait de conserver une certaine équité en termes de lieux citoyens entre les villages. Cette Maison de la citoyenneté sera axée sur 3 piliers fondamentaux : interscolaire, interculturel et intergénérationnel. A cet effet, différentes activités et aménagements y verront le jour. De plus, l'emplacement vide situé entre le bâtiment du 57 et l'ONE pourrait également faire l'objet d'une réflexion afin d'exploiter au maximum l'espace disponible.

Lien à la stratégie du PCDR :

- **DEFI 1 (IDENTITE) : Objectifs 1 et 3**
- **DEFI 2 (CONNECTIVITE) : Objectif 3**
- **DEFI 3 (ATTRACTIVITE) : Objectif 1**

DISCUSSION :

M. BIHET précise que le bâtiment du 57 est le seul qui ne sera pas réaffecté après la concrétisation du projet de création de la nouvelle maison communale. En effet, de nombreuses activités socio-culturelles y sont menées. L'idée est de dédier ce bâtiment totalement aux citoyens.

14. ENTITE, Créer des logements pour jeunes à loyer modéré

Le projet consiste à offrir la possibilité pour les jeunes de commencer à résider à Neupré tout en payant un loyer modéré facilitant leur entrée dans la vie active. L'objectif est donc de garder, en les aidant à se fixer à long terme, les jeunes dans la commune.

Lien à la stratégie du PCDR :

- **DEFI 1 (IDENTITE) : Objectifs 1, 2 et 3**
- **DEFI 2 (CONNECTIVITE) : Objectif 3**

DISCUSSION :

M. BIHET explique que le nombre de logements, qui pourraient être créés, n'est pas du tout défini. Tout dépendra des opportunités, de la faisabilité budgétaire et urbanistiques, construction ou acquisition, etc. qui restent des questions fondamentales. Dans le passé, Neupré a déjà eu en sa possession des logements à loyer modéré. Les dossiers à rentrer pour possiblement devenir locataire étaient énormes et engendraient donc une charge administrative lourde pour la Commune. Mme LABELLE précise que Neupré est inabordable pour les jeunes ménages, qui s'exilent vers Esneux, Nandrin, etc., et que cette solution de logements n'aidera pas à les garder à long terme. Cette fiche est, malgré tout, conservée dans le PCDR en LOT 3, « fiche joker », pour une quelconque opportunité qui pourrait se présenter.

Un membre a également soulevé la possibilité de faciliter la division des logements existants, en accord avec la CCAT, dans les lotissements où cela est possible. Pour information, hors du PCDR, un logement d'urgence (subventionnement SPP Intégration Sociale) ainsi que deux logements de transit (subventionnement de la Région wallonne) vont prochainement voir le jour. Des logements kangourous sont, également, déjà présents sur la commune.

5. Priorisation des fiches-projets en LOTS (1, 2 et 3)

Il est important de rappeler qu'une fiche ne peut être activée qu'une seule fois. Si elle est composée de plusieurs petits projets, ceux-ci devront être appréhendés lors de l'activation et ne pourront pas être réalisés à différents moments. Mme NOËL rappelle, à nouveau, la différence entre les LOTS 1, 2 et 3. De plus, elle évoque à nouveau le fait que l'objectif sera, en 2022, de mettre à l'étude les fiches-projets, dites prioritaires, placées en LOT 1.

En interne, la Commune et les Agents de développement ont déjà procédé à un pré-classement en LOT afin d'aider les membres de la CLDR dans la priorisation des fiches. **La pré-priorisation a été faite stratégiquement en tenant compte, pour chaque LOT, d'une certaine équité entre les villages, d'une diversité dans les domaines et la nature des projets, d'un attrait pour le Développement Rural, etc.**

Ce pré-classement a été validé, à l'unanimité par les membres présents. Seuls deux changements ont été effectués :

- Fiche 12 : ~~LOT 3~~ -> **LOT 2**
- Fiche 1 : ~~LOT 1~~ -> **LOT 2**

Voici la priorisation en LOT 1, 2 ou 3 des quatorze fiches-projets, validée par la CLDR :

Fiches-projets	LOT ?	Explication - choix du LOT
1. ENTITE, Acquérir un terrain à bâtir ou un bâtiment à réhabiliter pour y accueillir un atelier rural	LOT 2	Projet d'envergure, à placer dans les fiches en LOT 2, pas encore de terrain communal pour ce projet, le terrain d'Elia, rue du Château d'eau serait une possibilité. A combiner avec la halle polyvalente.
2. ENTITE, Acquérir un terrain pour y construire une halle événementielle polyvalente pouvant accueillir diverses activités socio-culturelles, économiques ou touristiques valorisant la commune	LOT 1	En lien avec atelier rural, fiche qui tient à cœur à l'ADL, le terrain d'Elia serait une bonne opportunité. En LOT 1 au vu de l'ampleur et la richesse du projet qui pourrait voir le jour assez rapidement si le lieu est bel et bien celui imaginé.
3. ENTITE, Construire ou acquérir un bâtiment dans le but d'y créer un commerce partagé afin de développer le commerce local et de valoriser le circuit-court	LOT 3	Les producteurs locaux, consultés, ne souhaitent pas développer ce type d'infrastructures, à l'heure actuelle. En effet, ils développent beaucoup la vente à la ferme, etc. Les distributeurs seraient plus judicieux. En fonction des opportunités, cela pourrait bien entendu évoluer, donc LOT 3.
4. ENTITE/ TRANSCOMMUNALITE, Pallier le manque de liaisons douces et les chaînons manquants identifiés afin d'améliorer le réseau cyclable et de renforcer le maillage entre les villages et vers les communes voisines	LOT 1	Fiche sur la mobilité dite utilitaire, en LOT 1. Des études ont été menées récemment dans le cadre d'appels à projets tels que WaCy et POLLEC. Les études pourraient être poursuivies, par les mêmes auteurs de programme, pour les liaisons souhaitées et qui complètent ces appels à projets.

<p>5. ENTITE/ TRANSCOMMUNALITE, Améliorer l'expérience et les infrastructures au sein du réseau de modes doux inter-villages et supra-communal</p>	<p>LOT 2</p>	<p>Fiche sur la mobilité dite récréative, en LOT 2. Ces aménagements contribueront au cadre de vie agréable de Neupré. Une réflexion globale devra être faite afin d'avoir une homogénéité sur le territoire, cette réflexion majeure place donc le projet en LOT 2.</p>
<p>6. STRIVAY/ TRANSCOMMUNALITE, Créer une liaison douce en site propre vers le RAVeL de l'Ourthe par une passerelle au-dessus de l'Ourthe à hauteur de Rosière</p>	<p>LOT 1</p>	<p>Souhait commun et collaboration étroite entre les Communes de Neupré et Esneux pour l'élaboration de cette parcelle. LOT 1 – projet d'envergure qui a déjà fait l'objet d'études. Cependant, les contraintes en vue de l'obtention du permis restent une ombre au tableau.</p>
<p>7. ROTHEUX, Réaménager le centre du village en un espace de convivialité en veillant aux paramètres de mobilité</p>	<p>LOT 2</p>	<p>Gros projet pour lequel d'autres travaux, prioritaires, seront effectués dans les prochaines années. Toutes les entités communales, la nouvelle école, le nouveau lotissement, etc. seront rassemblés dans le centre de Rotheux ce qui reportera l'aménagement du centre à proprement dit. Après ces travaux, des besoins seront mieux identifiables et permettront ainsi de faire des aménagements plus opportuns et réellement souhaités. Cette fiche est donc mise en LOT 2 et pourra, en temps voulu, être activée.</p>
<p>8. ENTITE, Acquérir un/des terrain(s) pour y créer un/des espace(s) de convivialité avec des aménagements en faveur du lien social</p>	<p>LOT 3</p>	<p>Plusieurs aménagements vont déjà être faits sur fonds propres ou via des appels à projets. Cette fiche est placée en LOT 3. En fonction des opportunités communales, de futurs aménagements pourront voir le jour.</p>
<p>9. ENTITE, Sensibiliser au maillage écologique et développer la biodiversité via la création de mares et autres aménagements naturels associés à des espaces paisibles et pédagogiques</p>	<p>LOT 3</p>	<p>Ces réalisations peuvent être faites sur fonds propres. Une mare sera, notamment, déjà créée au parc de la Sablière. Cette fiche est placée en LOT 3, car, en cas de besoin d'infrastructures plus onéreuses, cette fiche pourra intervenir et subsidier ces aménagements.</p>
<p>10. PLAINEVAUX, Créer un parc naturel communal rue Sablière menant au site de la Roche aux Faucons</p>	<p>LOT 3</p>	<p>Projet qui verra le jour avant le début du PCDR au vu de l'avancement rapide du projet. LOT 3, en fonction des opportunités/ envies futures, d'autres aménagements que ceux envisagés actuellement pourront voir le jour grâce au PCDR pour étoffer ce beau projet.</p>
<p>11. ENTITE, Construire un pirsch ou d'autres plateformes en bois, de préférence de petites tailles, offrant des points de vue remarquables sans dénaturer le(s) paysage(s)</p>	<p>LOT 2</p>	<p>Fiche de plus petite envergure mais qui peut s'avérer utile si les infrastructures souhaitées, ici, sont plus coûteuses que prévu.</p>
<p>12. RIMIERE, Réhabiliter et sécuriser un espace de jeux existant au vu de sa fréquentation importante par les jeunes de la commune</p>	<p>LOT 2</p>	<p>Ce projet n'attend pas d'opportunités, le lieu est déjà défini, entre autres. Le fait de mettre la fiche en LOT 2 plutôt qu'en LOT 1 résulte simplement de contraintes à régler avec la SWL.</p>

13. NEUVILLE, Réhabiliter les locaux communaux du « 57 » en une Maison de la citoyenneté offrant aux lieux une nouvelle dimension intergénérationnelle, interculturelle et interscolaire

LOT 1

Superbe projet qui présente de nombreuses fonctionnalités. Libération du 57 envisagée en 2026, le timing serait bon pour placer cette fiche en LOT 1. Tout est déjà bien défini, une étude s'avère nécessaire pour imaginer, notamment, la jonction entre le bâtiment du 57 et celui de l'ONE (séparés par un emplacement vide).

14. ENTITE, Créer des logements pour jeunes à loyer modéré

LOT 3

Pas d'idées définies de réalisations de ce type de projets. Fiche place en LOT 3, fiche « bonus » qui pourra être activée en fonction des opportunités endéans les 10 ans de validité du PCDR.

6. Divers

Aucun sujet n'a été évoqué dans les divers.

7. Conclusion

M. BIHET remercie tous les membres pour leur présence et clôture la réunion à 23h00.

8. Annexes

Liste des chaînons de la *Fiche 4, ENTITE/ TRANSCOMMUNALITE, Pallier le manque de liaisons douces et les chaînons manquants identifiés afin d'améliorer le réseau cyclable et de renforcer le maillage entre les villages et vers les communes voisines.*

Les attentes communales et citoyennes en faveur de nouvelles ou actuelles liaisons cyclopiédestres sont nombreuses. Certaines sont déjà prévues dans le cadre de divers plans d'investissements et de subsides attendus ou espérés (PIC, WACY, LEM, etc.) :

- Liaison nord/sud (Neuville au nord, Rotheux et Plainevaux au sud) par un passage cyclopiédestre sécurisé sous la *Route du Condroz* au *carrefour du Chêne Madame* (SPW, aménagement du carrefour de la N63) ;
- Liaison trans-communale entre Neuville Domaine et Seraing par la *route de Seraing*, entre le *carrefour du Chêne Madame* situé entre Rotheux, Plainevaux et Neuville-Domaine et l'*athénée de l'Air Pur* par une piste en site propre de 2,5m (subside LEM avec la ville de Seraing) ;
- Liaison Rotheux - Plainevaux par le renouvellement du revêtement *Rue Limite* et création d'une BCS (bandes cyclables suggérées par un marquage sur la voirie) (fiche 1 WACY), par un aménagement du carrefour *Al'Pirgotte/rue des Chartreux* et un chemin réservé aux piétons et cyclistes d'une largeur de 2,5m en parallèle à la *rue des Chartreux* par le sud du parc du château de Plainevaux, au-dessus du Bruta (plan mobilité active) ;
- Pour rejoindre le *carrefour du Chêne Madame* depuis Rotheux (àpd de la rue Limite) et Plainevaux (àpd d'Al'Pirgotte) : création d'une piste en site propre de 2,5m le long de l'*avenue Marcel Marion* (PIC) ;
- Amélioration de la traversée de Rotheux : par l'aménagement d'une piste cyclo piétonne d'une largeur de 2m séparée de la voirie par des potelets, espacés d'yeux de chats et un marquage *rue du Château d'eau* (fiche 2 WACY), *rue Bellaire* et *rue Sart Laurent* (PIC) ;
- Liaison entre Neuville Domaine et le Rognac du *rond-point du chêne Madame* à l'*Avenue de la Chevauchée* par une piste en site propre de 2,5m passant par une parcelle boisée (fiche 3 WACY) ;
- Liaison entre Neuville Domaine, Neuville Rognac et Neuville village par : la réalisation d'une BCS et de dispositifs ralentisseurs *Avenue de la Chevauchée* (fiche 4 WACY), le traitement du revêtement et la création d'une BCS *Drève des Faisans*, *Avenue du bois Impérial de Rognac* et *Enclos aux Epines* (fiche 5 WACY) et la réfection du revêtement en place *Rue de l'Ermitage* avec la création d'une BCS (fiche 6 WACY) ;
- Traversée de Neuville : par la création d'un SUL et marquage de BCS *rue du Village* vers liaison *Allée du Château* (fiche 7 WACY) ;
- Liaison Neuville village vers Rotheux par : la création d'une BCS via le quartier des oiseaux : *Rue Joseph Wathers*, *Rue 4 bonniers*, *Avenue des Ramiers* et *route d'Esneux* (fiche 8 WACY).

Ces chaînons viennent se raccorder à certaines parties déjà existantes :

- Rue des Moges, chemins autour du hall de Rotheux et Fontaine Paulus entre Rotheux et la Rimièrè ;
- Allée du Château avec son cheminement en site propre qui permet de rejoindre le centre de Neuville àpd la rue de l'Ermitage ;
- Ancien tram vicinal entre Strivay (Fine Pierre), Plainevaux, la N63 et le chemin forestier permettant de rejoindre Bonnelles.

Des solutions de stationnement sont également prévues :

- 11 sites collectifs couverts et non couverts collectifs (fiche 9 WACY) : aux futurs parkings de covoiturage aux carrefours des 7 Fawes et du Chêne Madame, aux halls omnisports de Rotheux et Neuville, à la MDJ de Plainevaux, 57 chaussée de Marche, au service cadre de vie, aux écoles de Neuville Domaine, Rotheux, Plainevaux et à l'école libre ;
- Certains sites comprendront des bornes de recharges pour vélos électriques (POLLEC) : halls omnisports de Rotheux et Neuville, MDJ de Plainevaux et aux futurs parkings de covoiturage aux carrefours des 7 Fawes et du Chêne Madame.



La région wallonne projette également des aménagements dans lesquels le réseau neupréen s'inscrira :

- La sécurisation des déplacements cyclo piétons le long de la N63 entre les *carrefours des 7 Fawes* et du *Chêne Madame* ;
- Un corridor vélo qui suivra l'axe de la route du Condroz mais dont le tracé n'est pas encore défini par une étude (actuellement en cours).

D'autres chaînons pourront venir parfaire ou compléter ce maillage afin d'aboutir à un réseau complet et cohérent :

- La liaison entre Rotheux et Plainevaux pourrait être améliorée de deux façons, via :
 - Les *chemins forestiers* (itinéraire VTC dans les bois), passant derrière le tennis et par le bois de Gérardchêne jusqu'à Al'Pirgotte et la traversée sous la N63 ;
 - Une piste cyclable bidirectionnelle en site propre le long de la *rue Al Pirgotte* et de la *rue des Chartreux*, qui passerait devant le tennis (itinéraire en lisière du bois).
- Entre Plainevaux et Strivay, une réflexion serait à mener afin de :
 - Solutionner l'étroitesse de l'accès à l'*ancien tram vicinal* par la Grand'Route (N683) avec une liaison en site propre et sécurisé ;
 - Améliorer le tronçon de la *rue Fine Pierre* à Strivay.
- Entre Neuville Domaine et Neuville village, il faudrait :
 - Equiper, développer l'itinéraire de l'*avenue de la Vecquée* à Neuville-en-Condroz, entre la future liaison vers Seraing et la *place des Cèdres* en passant par le hall, l'école, la salle du Coude à Coude à Neuville-Domaine ;
 - Créer une liaison entre la *place des Cèdres* et l'*avenue du Chêne Madame* et la *rue de l'Ermitage* vers le village par les *chemins parallèles* à l'*avenue de la Chevauchée* (**partie à acquérir à cet effet**) ;
 - Développer un aménagement en chemin réservé du *Chemin Madame* à Neuville (accès à la Réserve Naturelle).
- À Rotheux : réflexion quant à la possibilité d'un aménagement d'un accès à la *rue Bellaire*, via le terrain communal situé en contrebas du hall ;
- La liaison trans-communale entre Bonsgnée et Anthisnes : réflexion à mener quant au rallongement d'un tronçon existant vers Anthisnes (**partie de l'ancien tram vicinal à acquérir à cet effet**) ;
- La liaison entre Rotheux-Rimièrre et Ehein, vers Saint-Severin et le Condroz une liaison transcommunale serait possible par :
 - L'aménagement d'un *chemin réservé* entre la rue Labay en *lisière du bois des Haies des Moges* jusqu'à un vaste tunnel existant sous la N63 à l'arrière de la pêcherie et un chemin aboutissant sur la Chaussée de Marche ;
 - La réhabilitation et l'aménagement du *chemin n°3, Tige d'Ehein*, ensuite, entre la Chaussée de Marche et le Chemin du Bida.
- Etc.